

COMPTE RENDU SEANCE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Juin à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 Juin 2023, se sont réunis en assemblée ordinaire.

Présents : M. Cédric BETTON, Mme Pierrette BORDAS, Mme Christel CHEVAL, M. Alain DELFOUR, M. Didier GARNAUDIE, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Jeanne MOSSÉ, Mme Lucile PIGEON, M. Hervé SERRE

Excusés : M. Maxime CLERMONT qui a donné procuration à Mme Jeanne MOSSÉ, M. Michaël DELANDE qui a donné procuration à Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Lucile CAUVEZ qui a donné procuration à Mme Lucile PIGEON, Mme Odile BETY qui a donné procuration à M. Alain DELFOUR, M. Michel FRANCOIS qui a donné procuration à M. Cédric BETTON, Mme Esse DISCO

Secrétaire : Mme Lucile PIGEON

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 14 Avril 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme Lucile CAUVEZ.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,
Après en avoir délibéré,

- Valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2023.

(9 pour, 0 contre, 5 abstentions)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Jeanne MOSSÉ, est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Didier GARNAUDIE, Maire, pouvant se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		98 366.60		25 663.23		124 029.83
Opérations de l'exercice	539 347.09	577 964.45	228 011.86	194 611.01	767 358.95	772 575.46
TOTAUX	539 347.09	676 331.05	228 011.86	220 274.24	767 358.95	896 605.29
Résultats de clôture		136 983.96	7 737.62			129 246.34
Restes à réaliser			45 701.00	97 356.00	45 701.00	97 356.00
TOTAUX CUMULÉS	539 347.09	676 331.05	273 712.86	317 630.24	813 059.95	993 961.29
Résultats définitifs		136 983.96		43917.38		180 901.34

Hors de la présence de M. Didier GARNAUDIE, Maire, le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(8 pour, 5 contre, 0 abstention)

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Jeanne MOSSÉ, est amené à délibérer sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2022, dressé par M. Didier GARNAUDIE, Maire, pouvant se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 010.42			3 326.21	2 010.42	3 326.21
Opérations de l'exercice	26 798.10	38 623.02	14 677.86	5 973.80	41 475.96	44 596.82
TOTAUX	28 808.52	38 623.02	14 677.86	9 300.01	43 486.38	47 923.03
Résultats de clôture		9 814.50	5 377.85			4 436.65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	28 808.52	38 623.02	14 677.86	9 300.01	43 486.38	47 923.03
Résultats définitifs		9 814.50	5 377.85			4 436.65

Hors de la présence de M. Didier GARNAUDIE, Maire, le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(8 pour, 5 contre, 0 abstention)

**PRÉSENTATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT RENDUS
EXÉCUTOIRES PAR M. LE PRÉFET:**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets pour 2023 rendus exécutoires par M. Le Préfet avec l'arrêté 24-2023-06-12-00002.

Le budget principal s'établit ainsi :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 550 140,00 €
Recettes : 649 898,00 €

• **Section d'investissement :**

Dépenses : 99 166,00 €
Recettes : 171 681,00 €

Le budget assainissement s'établit ainsi :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 14 940,00 €
Recettes : 15 255,00 €

• **Section d'investissement :**

Dépenses : 13 502,00 €
Recettes : 13 502,00 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

ST PAUL LA ROCHE, le 26 Juin 2023
Le Maire,

D. GARNAUDIE :

